



Compte rendu Conseil Portuaire du 12 décembre 2024

Présents :

- Pierre FROUSTEY, *représentant la Communauté de Communes MACS*
- Louis GALDOS, *représentant la Communauté de Communes MACS (suppléant)*
- Jean-Yves SORIN, *représentant la Commune de Capbreton (suppléant)*
- André JAKUBIEC, *représentant la Commune d'Hossegor (suppléant)*
- Thomas LETHIERRY D'ENNEQUIN, *représentant la C.C.I des LANDES (titulaire)*
- Claude MOULIN, *représentant les navigateurs (titulaire)*
- Willy BORDESSOULLES, *représentant les navigateurs (titulaire)*
- Didier HIZARD, *représentant les navigateurs (suppléant)*
- Pierre Alexandre MARTINEZ, *représentant les services nautiques (titulaire)*
- Patrick COURTIAU, *représentant les pêcheurs professionnels (titulaire)*
- Thierry BUISSON, *représentant les associations touristiques liées à la plaisance (suppléant)*

Excusés :

- Patrick LACLEDERE, *représentant la Commune de Capbreton (titulaire)*
- Sylvie BERGEROO et Jean Luc DELPUECH, *représentant le Conseil Départemental 40 (titulaire et suppléant)*
- Philippe BOISSY, *représentant les navigateurs (suppléant)*

Assistés de Mme FAURE, chef du service port et lac, Mme BEGARDES, MM OLLIVIER et FAURY, service port et lac, M. DUPOUY du service développement territorial et MM. REMY-FERNANDES et SIMON du service Environnement de la Communauté de communes MACS. Rapporteur : Mme CLAUDEL.

Monsieur le Président de la CC MACS, Pierre FROUSTEY, ouvre la séance en rappelant le souhait d'évolution du port de Capbreton dans de bonnes conditions et avec l'ensemble des partenaires du port.

Louis GALDOS, Vice Président Port et Lac, présente ensuite les projets pour le port ainsi que les agents des autres services de MACS investis : Sébastien REMY FERNANDES et Guillaume SIMON pour les bornes connectées sans oublier Denis DUPOUY pour le projet port d'avenir.

Pierre FROUSTEY précise que les agents de la collectivité sont présents pour affirmer l'accompagnement de la collectivité dans les ambitions du port : la sobriété et l'environnement.

I – BILAN ET ANALYSE

Un point est fait sur les chiffres et les données annoncés sur le dossier du conseil portuaire envoyé à chaque membre.

Passage : le nombre de passage en baisse expliqué par la phase 1 du dragage expliquant la diminution des recettes et du nombre de bateaux en passage.

Liste d'attente : depuis la nouvelle réglementation, une liste d'attente dynamique avec 14 attributions sur 3 commissions depuis juillet 2024.

Fabienne FAURE précise qu'un flash info a été envoyé récemment afin de rappeler les nouvelles règles depuis juillet 2024.

Elle précise que les commissions d'attribution ont permis de toiletter les inscriptions sur liste d'attente car les projets ne sont pas toujours concrets. Les personnes inscrites se rendent compte que le délai d'attente se réduit.

Certaines places n'ont pas été attribuées car les services préparent la seconde phase de dragage jusqu'à fin avril 25.

A compter du mois de mai 2025, des commissions permettront un nombre d'attributions supérieures à celui de 2024.

Aucunes remarques /questions des personnes présentes.

II - ELEMENTS FINANCIERS

Louis GALDOS reprend les éléments du dossier et Fabienne FAURE précise que lors de l'élaboration du budget 2024, il y avait une crainte sur l'utilisation de la zone technique pendant la phase de travaux avec destruction des bâtiments notamment mais que finalement l'activité de grutage s'est maintenue sans difficultés.

Louis GALDOS fait le constat que le nombre de jours de droits de quai est en baisse, ceci étant lié à la fermeture administrative de l'activité pêche en début d'année 2024. En 2025 il y aura également une fermeture administrative qui débute le 22 janvier 2025.

III - BORNES CONNECTEES

Sébastien REMY-FERNANDES prend la parole en précisant que le projet d'installation des bornes connectées dans une démarche de sobriété environnementale.

Déployées sur le bassin du Bourret dans un premier temps, ces bornes seront installées sur l'ensemble du bassin à partir d'octobre 2025.

Des changements ont été opérés courant 2024 car cette phase test permet de rester à l'écoute des remarques des clients utilisateurs. Guillaume SIMON précise qu'il était attendu une réduction de 30 % de consommation électrique, à ce jour la diminution de consommation est bien au-delà de 30 %. Pour les consommations d'eau, pour l'instant pas assez de données pour définir les économies réalisées.

M. BORDESOLLES précise qu'il y a un souci quand les plaisanciers ont fini avant le tempo des 20 min d'eau et regrette qu'un autre plaisancier puisse se servir sur ce même branchement.

Guillaume SIMON répond que pour l'électricité, dès qu'un branchement est déconnecté cela coupe l'accès au fluide. Pour l'eau le système va être modifié (demande faite de pouvoir ré appuyer sur le bouton pour couper l'accès à l'eau).

M. BORDESSOLLES rajoute que le projet est adapté et que les économies s'en ressentent. Fabienne FAURE rappelle que nous attendons les retours des utilisateurs afin de faire avancer le projet.

M. BORDESSOLLES s'interroge sur la proximité des points d'eau et d'électricité : Fabienne FAURE précise que les bornes sont homologuées et qu'il n'y a aucun risque.

M. BORDESSOLLES demande s'il est possible d'avoir un digicode personnalisé – est-ce faisable ? Fabienne FAURE précise qu'un digicode a été mis en place à l'installation des bornes mais supprimé courant de l'été 2024 par sécurité mais à l'avenir il sera possible d'avoir un code ce qui est déjà le cas pour les professionnels du nautisme.

Pierre Alexandre MARTINEZ intervient en demandant à avoir accès aux fluides en complément du code d'accès aux pontons. Fabienne FAURE précise qu'ils interviennent pour le compte d'un plaisancier et, qu'à ce titre, le plaisancier peut donner accès à ces fluides par le biais de l'application.

Pierre FROUSTEY résume les deux objectifs du projet :

- environnementale (sobriété objectif principal)
- économique (360 000 euros de charge par an actuellement) si 40 % d'économie le calcul est vite fait.

Monsieur JAKUBIECK est ravi car chaque consommateur paiera à la hauteur de sa consommation. Louis GALDOS parle d'une gestion globale sur le port.

M. LE THIERRY intervient en demandant si chaque plaisancier sera facturé en fonction de sa consommation ? Louis GALDOS lui répond que la phase test permettra de déterminer un forfait « fluides » qui sera inclus dans le contrat.

IV - PORT D'AVENIR

Louis GALDOS explique que 25 acteurs (associations, usagers, partenaires) ont participé à l'étude du projet port d'avenir sur la dernière réunion du 11 décembre 2024. Ce projet est un vrai projet économique, environnemental et de gestion des attentes des usagers/clients.

Denis DUPOUY présente globalement le projet à ce jour : étude qui a durer 18 mois avec des actualités denses ; projet à vision double : développer et réinventer le port mais aussi devenir un port précurseur en matière de sobriété (challenge de la Communauté de communes).

Ce projet pour le port comporte 3 grands pôles :

Portuaire : zone technique réservée aux usagers : plaisanciers, pêcheurs, clients, regroupant tous les services nécessaires : administratif, technique, professionnels du nautisme – une unité de lieu qui regroupe tout ce dont les usagers ont besoin avec un parking – site en cours de construction – 1^{ère} livraison fin 2026 et une finalité pour fin 2027.

Loisir : Môle Nord (classé zone naturelle) – les objectifs étant de reprendre possession des lieux, profiter du point de vue et désurbaniser le môle. Ce qui impliquera le départ de l'établissement « L'île aux

pirates » (en accord avec son dirigeant) et reconvertir le bâtiment du restaurant CHEZ MINUS avec l'accueil des activités nautiques – Une question reste encore à l'étude : peut-on maintenir l'accueil d'un restaurant sur ce môle ?

Economique et touristique : ce point vise le bâtiment de la capitainerie et le bâtiment des douanes. Il consistera à modifier la destination de ces locaux afin d'avoir une vitrine du port tout en y conservant des pôles supports (pêcheur, salle de réunion) et en les modernisant. Les échanges sont en cours sur l'avenir de ces lieux ; les services administratifs seront déplacés et remplacés par des services au profit du grand public de type office de tourisme avec des présentations, espace de contemplation....

Ce projet permettra l'intensification de l'activité du bateau passeur (modèle de sobriété) et la valorisation de toutes les activités autour du port. Le bâtiment des douanes a aujourd'hui une fonction associative, son devenir est encore, à ce jour, à l'étude.

Louis GALDOS résume les éléments donnés par Denis DUPOUY en donnant les dates phares : 2026, 2027, 2030 à 2032 et remercie les personnes présentes aux réunions et leur investissement dans l'élaboration de ce projet.

Thierry BUISSON intervient et se questionne sur la zone d'avitaillement : où sera-t-elle déplacée ? Louis GALDOS et Denis DUPOUY précisent que le futur emplacement sera choisi en lien avec les autorisations qui seront données mais pour l'instant la solution la plus probable serait qu'elle soit déplacée coté BOURRET.

Patrick COURTIAU pose la question des parkings autour de la prochaine activité de la maison du port : Denis DUPOUY précise qu'il y a eu une estimation avec un parking de 80 places de stationnement. Les clients du port de pêche pourront-ils se garer ? Le départ des services du port est déplorable rajoute Patrick COURTIAU.

Louis GALDOS explique que le projet vise à éclater les services sur plusieurs endroits ; ce qui va permettre de libérer des places autour de la maison du port. Patrick COURTIAU demande comment les services vont pouvoir donner par exemple l'état de la passe ? Denis DUPOUY et M. BUISSON précisent qu'il y a les caméras.

Pierre FROUSTEY prend la parole et précise qu'une option serait de laisser une « petite antenne » à la maison du port. Il précise que la Communauté de communes s'est faite accompagnée par 3 bureaux d'études spécialisés dans les infrastructures portuaires – l'étude et le projet ne sont donc pas travaillés au hasard. Monsieur le Président tient à remercier l'expertise de Denis DUPOUY ainsi que son professionnalisme dans le dossier Port d'avenir. Il souligne également la forte implication des services supports de la collectivité dans les dossiers liés au Port.

Louis GALDOS ne comprend pas les inquiétudes, il donne, à tout le monde rendez-vous en 2028 et rappelle que projet enchante beaucoup d'acteurs qui y participent.

Pierre FROUSTEY annonce 160 nouvelles places de parking autour du port avec ce projet. Le déplacement des services et activités sur 3 sites différents va désengorger les places coté maison du port.

M. BUISSON ajoute que les transports YEGO étant gratuits, cela permet de pouvoir se garer plus loin et d'arriver à se déplacer quand même.

M. LE THIERRY D'ENNEQUIN ajoute que « Port d'avenir » représente un des plus gros projets sur les 6 prochaines années – c'est un projet enthousiasmant notamment pour les communes de Capbreton et Hossegor. Il encourage à diffuser les informations et que le sujet doit être valorisé et communiqué.

Denis DUPOUY précise qu'il va y avoir des grosses campagnes d'informations auprès des riverains (dont la première en janvier 2025 avec la Communauté de communes). Un support sera créé et alimenté au fur et à mesure de l'avancée du projet. Il faut lutter contre « radio estacade » en expliquant et diffusant un maximum d'informations sur les travaux. Pierre FROUSTEY rappelle les difficultés rencontrées avec les travaux sur la zone technique – il tiens à ce que la Communauté de communes tienne ses engagements. Il précise de faire attention à la sur-diffusion car le territoire est large et cela peut produire un effet inverse. Il faut lutter contre la désinformation mais la limiter pour le faire intégrer par l'ensemble des élus du territoire (communes rurales très éloignées mais financièrement qui seront impactées ; attention à l'équilibre des budgets).

M. BUISSON s'interroge sur la nécessité de communiquer plus sur un réseau court : Capbreton et Hossegor et moins sur l'ensemble du territoire pour éviter une saturation de l'information.

M. JAKUBIECK prend la parole avant son départ et précise qu'il est très content de ce qu'il entend et du projet « Port d'avenir » proprement dit. Il est plaisancier et ajoute que s'il n'a pas de place proche de la maison du port et du marché aux poissons et bien il se gare plus loincela reste agréable de se promener à Capbreton !

V - Renouvellement du mandat du CLUPIPP et des membres du Conseil Portuaire

Fabienne FAURE annonce la nécessité de renouveler les membres du CLUPIPP et du Conseil Portuaire (fin du mandat au 31/12/24). Les candidats ont jusqu'au 15 janvier 2025 pour s'inscrire au CLUPIPP et/ou être candidat pour représenter les plaisanciers au sein du Conseil Portuaire.

Elle explique les modalités de vote, de dépouillement et d'élection. La composition dépend des règles du code des transports.

VI - CAPITAINE DE PONTON

Louis GALDOS explique qu'il est important de remettre les capitaines de ponton pour être au plus près des plaisanciers. Fabienne FAURE précise qu'à ce jour seule 2 candidatures sont arrivées – nous attendons les inscriptions afin d'être en lien direct avec chaque ponton.

VII - FIN DU DRAGAGE – PHASE 2

Cette phase concerne les pontons : O-P-Q-R ainsi que la fin de la zone du sapin.

Jean-Claude OLLIVIER explique que les sédiments seront traités à terre (40 500 m3), une pelle sera positionnée sur les pontons pour mettre les sédiments dans des bassins de décantation puis amener vers un terrain dans des alvéoles (5 camions qui feront chacun 8 rotations par jour). Le dragage sera donc faisable à marée haute comme à marée basse.

Début des travaux : deuxième quinzaine de janvier - la 1^{ère} quinzaine de janvier étant prévue pour la phase préparatoire.

M. BORDESSOLLES demande où en est l'étude des bassins de décantation pour éviter l'ensablement à venir du port ? Jean-Claude OLLIVIER répond que le service n'en a pas la gestion – c'est le syndicat mixte des rivières (compétence transférée par la Communauté de communes) qui en a la mission afin d'étudier la question d'où vient l'ensablement et comment le traiter.

VIII - BUDGET

Fabienne FAURE présente les éléments financiers: il n'y a pas de compte administratif définitif car l'année comptable n'est pas totalement terminée.

Elle détaille les dépenses et les recettes 2024, article comptable par article comptable et explique que la liquidation de CNC a été très lourde pour le budget du port.

Explication comptable sur l'achat du terrain de traitement des sédiments. Louis GALDOS assure que cette dépense sort du budget du port et impactera donc le budget de la Communauté de communes sur le budget annexe « déchets environnement ».

La phase test des bornes affecte le budget 2024 et le déploiement total sera chiffré sur 2025.

IX - ORIENTATION BUDGETAIRES 2025

↳ DEPENSES FONCTIONNEMENT

- ⇒ Annonce baisse du prix de l'électricité qui est une bonne nouvelle
- ⇒ Gros travaux d'entretien
- ⇒ Augmentation taxe foncière : le service est devenu propriétaire des bâtiments de Chez MINUS et Monsieur MOUETTE

↳ RECETTES FONCTIONNEMENT

- ⇒ Pourcentage d'augmentation des tarifs
- ⇒ Redevances sur la part variable perçues en 2025 sur les CA 2024

↳ DEPENSES INVESTISSEMENT

- ⇒ Dragage phase 2
- ⇒ Bornes connectées : déploiement complet pour tout le bassin (tout ne sera pas financé sur l'année 2025) – il restera à financer sur 2026
- ⇒ Frais de concours d'architecte pour les études des travaux de la zone technique
- ⇒ A voir pour la contraction d'un emprunt – pour l'instant pas d'éléments assez concret pour déterminer le montant de celui-ci.

Pierre-Alexandre MARTINEZ pose la question sur les subventions pour les bornes connectées : Fabienne FAURE précise que la subvention CEREMA a été refusée et la subvention AU FIL DE L'EAU est encore incertaine (70 000 euros). Il précise que le retour sur investissement sera donc à 15 ans. Pierre FROUSTEY annonce un retour sur investissement en 6 ans voir 7 ans plutôt.

Pierre-Alexandre MARTINEZ ajoute que l'investissement est très lourd et que certes il y aura des gains mais les montants d'entretien sont encore inconnus ce qui pourrait repousser la durée du retour sur investissement.

Louis GALDOS et Pierre FROUSTEY insistent sur les changements de comportement des clients qui sont importants.

X - AUGMENTATION DES TARIFS

L'augmentation des tarifs à hauteur de 6% proposée correspond à 3 % liés à l'inflation et 3 % dans le cadre des travaux entrepris pour l'évolution du port, en complément du recours à l'emprunt.

Patrick COURTAU demande à réfléchir à l'instauration d'un plafond pour la prestation des droits de quai mais précise que pour 2025 l'augmentation est raisonnable.

M. HIZARD demande la diminution de l'augmentation à 5 %. Pierre FROUSTEY valide donc l'augmentation à 5 % qui est voté à l'unanimité.

En question diverses, le service du port évoqué les places dites « Bords à quai ». Celles-ci au nombre de 16 sont facturées à demi-tarif du fait qu'historiquement, elles ne permettaient pas l'accès aux mêmes services que les autres places. La grande partie de ces places sont, à ce jour, équipées et accessibles sans difficultés. Que pensez-vous de cette tarification ? Doivent-elles être maintenues en demi-tarif ou passer en tarif normal par principe d'équité ?

Après quelques échanges, il est convenu que si ces places n'entraînent pas de contraintes d'usage pour le plaisancier, elles passeront en tarification plaisance à 100 % sans distinction en 2026, les plaisanciers seront prévenus courant 2025.

M. HIZARD interroge les services concernant le contentieux avec la société C.N.C. : le président précise que la Communauté de communes ira jusqu'au bout sur la démarche à son encontre.

Séance levée à 19H30 Louis GALDOS et P. FROUSTEY.

Pour le président,
par délégation
Le vice-président

